

2019

RAPPORT ANNUEL



RAPPORT ANNUEL 2019 FOODWATCH FRANCE

Édito	3
Qui est foodwatch ?	4
Financement	5
Arnaques sur l'étiquette	6
Scandales alimentaires	8
Alimentation et santé	10
Lobbies et multinationales	13
foodwatch dans les médias	14

Rapport annuel 2019

Publication de foodwatch France, association loi 1901 enregistrée au registre national des associations, SIRET 79506716400025 © foodwatch France

Conseil d'administration : Loïc Cadin (président), Joëlle Le Vourc'h (trésorière), Anne-Marie Schmit (secrétaire), Thilo Bode (membre fondateur)

Directrice de la publication : Karine Jacquemart

Ont collaboré à cette publication : Guillaume Bœuf, Camille Dorioz, Ingrid Kragl

Crédits : Soulcie (dessins), picture alliance/Uwe Zucchi/dpa, istockphoto

Contact : foodwatch France - 53 rue Meslay 75003 Paris - info@foodwatch.fr - Tél +33 (0) 1 43 20 86 49
www.foodwatch.fr

EDITO

En 2019, foodwatch France a fêté ses 5 ans d'enquêtes et d'actions pour une meilleure alimentation.

Ensemble, on continue !

Scandales alimentaires, glyphosate, additifs et autres contaminants qui n'ont rien à faire dans nos assiettes, règne de la désinformation sur les étiquettes, malbouffe ciblant les enfants, accords de commerce anti-démocratiques... les combats sont nombreux.

Face aux enjeux de notre alimentation et au poids des lobbies de l'industrie agroalimentaire, foodwatch agit en toute indépendance pour plus de transparence et une alimentation saine pour tous.

Contre-pouvoir citoyen, avec vous et pour vous

Nous sommes de plus en plus nombreux, et notre voix compte en tant que contre-pouvoir citoyen. Fin 2019, vous étiez plus de 250 000 à suivre nos actions et à y participer. Quasiment le double par rapport à fin 2018 !

Les responsables de l'industrie agroalimentaire et les décideurs politiques l'ont bien compris : ils ne peuvent plus faire sans foodwatch, ils ne peuvent plus faire comme avant, comme bon leur semble, en toute opacité et impunité.

Ensemble, on les observe, on enquête, on dénonce les pratiques qui vont à l'encontre des droits des citoyens et de leur santé, on milite et on dialogue pour plus de transparence et pour faire changer ces pratiques.

Nos missions et victoires en 2019

En 2019, nous avons tout simplement poursuivi nos missions, notre motivation de tous les jours :

- **Enquêter et révéler des scandales** Viande avariée polonaise, faux steaks et poulets gorgés d'eau destinés aux plus démunis, suites du procès de la viande de cheval, etc.
- **Agir contre l'impunité** En portant 2 plaintes : une dans le cadre de notre dossier sur les promesses santé sans fondement et une contre le cabinet de lobby de Monsanto, car Ingrid Kragl, directrice de l'information et moi-même faisons partie des personnes fichées dans leur dossier d'influence sur le glyphosate. Ces deux plaintes s'ajoutent à celle déposée avec des parents en 2018 dans l'affaire Lactalis, qui suit toujours son cours.
- **Dénoncer le lobby de la malbouffe et débusquer les arnaques sur l'étiquette** Avec quelques avancées : Nestlé s'est enfin rangé au Nutri-score, qu'il nous faut maintenant rendre obligatoire en Europe et des marques comme Yoplait ou Bonduelle ont changé leurs recettes sur des produits pointés du doigt par foodwatch.
- **Exiger l'interdiction de substances potentiellement dangereuses pour la santé dans notre alimentation** Additif dioxyde de titane E171 - enfin suspendu en France -, nouvelle bataille lancée contre les nitrites ajoutés à notre alimentation, avec Yuka et la Ligue contre le Cancer, tests en laboratoires sur la contamination de laits en poudre pour bébés par des dérivés de pétrole, l'impact de l'alimentation sur la santé est une priorité chez foodwatch !
- **Se mobiliser contre les accords de commerce** Du CETA avec le Canada au MERCOSUR, foodwatch alerte haut et fort sur les dangers de ces accords anti-démocratiques qui donnent encore plus de pouvoir aux multinationales.

Nous nous battons pour toutes et tous, que vous soyez déjà informés ou complètement perdus dans la jungle de la désinformation orchestrée par les puissants. A travers votre soutien, votre mobilisation, vos messages, nous vous savons à nos côtés et cela décuple notre détermination. Vous pouvez compter sur nous pour ne rien lâcher.



Karine Jacquemart,
directrice générale
foodwatch France

QUI EST FOODWATCH ?

Fondée en 2002 en Allemagne par Thilo Bode en réaction au scandale de la vache folle, foodwatch est également aux Pays-Bas depuis 2009 et en France depuis 2013.

foodwatch est une ONG indépendante européenne. En France, c'est une association Loi 1901.



L'équipe de foodwatch France (de gauche à droite) : Camille (campagnes), Ingrid (information), Guillaume (digital), Quentin (administratif et finances), Karine (direction) et Davila (dons et base de données)

MISSION

foodwatch défend les droits des citoyens et citoyennes à plus de **transparence** dans le secteur alimentaire et à l'accès à une **alimentation saine**. A travers ses **actions de lanceur d'alerte et de mobilisation**, foodwatch fait la lumière sur les

pratiques de l'industrie alimentaire afin qu'elles changent et que les autorités publiques fassent véritablement respecter nos droits.

Face à l'opacité du marché alimentaire en France et en Europe, nous menons des enquêtes pour révéler des informations et scandales au grand jour. Face à l'impunité, nous nommons et exposons les responsables pour qu'ils rendent des comptes. foodwatch développe ainsi un véritable contre-pouvoir citoyen face aux lobbies de l'industrie agroalimentaire et crée un espace de débat public, là où il est trop souvent confisqué.

Nos activités couvrent des thèmes variés liés à notre alimentation : scandales et fraudes alimentaires, transparence sur l'étiquetage et emballages trompeurs, lien alimentation et santé, menaces des accords de libre-échange, etc.

PARTENAIRES

foodwatch travaille en étroite collaboration avec des experts (scientifiques, juristes, etc.) et des partenaires-clés sur plusieurs campagnes, par exemple : le Réseau Environnement Santé (RES) présidé par André Ciccollella, toxicologue, sur la contamination des aliments, Générations futures sur les pesticides, Agir pour l'Environnement sur l'additif E171, le collectif Stop Tafta/CETA et l'Institut Veblen sur les accords de commerce, et bien sûr l'application Yuka et la Ligue contre le cancer avec qui nous avons initié une pétition contre les nitrites ajoutés à notre alimentation.

FINANCEMENT DE FOODWATCH – 100% INDEPENDANT

L'indépendance est l'un des piliers de foodwatch, y compris lorsqu'il s'agit de notre financement. Pour garantir cette indépendance, foodwatch refuse toute subvention publique, ou d'entreprises qui pourraient présenter le moindre conflit d'intérêt.

C'est grâce au soutien de nos donateurs et donatrices, citoyens et citoyennes acteurs du changement que nous pouvons mener nos enquêtes, travailler avec des avocats et autres experts, faire des tests en laboratoires, publier dossiers et révélations et tout simplement mener les combats nécessaires pour protéger notre alimentation.

Merci. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix en tant que contre-pouvoir citoyen a du poids.



I Davila, chargée base de données et relation donateurs-trices

#Arnaques sur l'étiquette



ARNAQUES SUR L'ÉTIQUETTE

foodwatch®



Le problème

Des tisanes détox plus proches de l'intox, des animaux cachés dans des glaces, de l'huile de palme masquée par du marketing, une confiture de figue Labeyrie 10 fois plus chère juste à cause de sa mention « pour foie gras »... Au cœur de la mêlée, la palme de l'arnaque sur l'étiquette revient finalement au bouillon Knorr aux herbes et à l'huile d'olive Puget qui réussit la prouesse d'en réunir 5 sur un seul et même produit. Bref, l'imagination de certains industriels est sans limite quand il s'agit d'induire en erreur le consommateur pour gonfler leurs marges.

des supermarchés regorgent d'arnaques sur les étiquettes et vous êtes de plus en plus nombreux à nous alerter sur ce sujet. Nous recevons une dizaine d'arnaques par semaine que nous publions régulièrement sur les réseaux sociaux.

Face au comportement de certains industriels, en tant que contre-pouvoir citoyen nous sommes votre porte-voix.

Ensemble, nous agissons

Voilà près de six ans déjà que foodwatch France traque et dénonce les arnaques sur les étiquettes, avec le soutien de centaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, les acteurs de l'industrie agroalimentaire savent que notre communauté les observe attentivement à travers tout le territoire. La création des « jeudi arnaques » sur les réseaux sociaux depuis l'été dernier a fortement renforcé cette pression citoyenne. Nous avons publié plus de 20 produits et certains comme l'Oasis contenant de l'huile de palme ou les morceaux de sucre bruns de St Louis (du sucre blanc teinté) ont eu un succès retentissant. Si au début les fabricants ne répondaient pas forcément à ces publications sur les réseaux sociaux, aujourd'hui ils y sont particulièrement attentifs. Les médias montrent aussi un réel intérêt pour ces arnaques.

La campagne Arnaques sur l'étiquette peut prendre différentes tournures. Lors de notre enquête sur

1 bouillon
5 arnaques !

Signez la
petition !



Sur les emballages, ces pratiques abusives ne sont pas l'exception. Et pourquoi s'en priver, puisque ce n'est pas sanctionné ? La législation n'est pas appliquée de manière stricte. Résultat : les rayons

les allégations santé, qui dénonçait l'utilisation de promesses santé « non validées » (comme détox ou antioxydant) pour faire du marketing, nous avons mis le doigt sur le site internet « biologiquement.com ». Ce site vend des produits prônant des allégations « anticancer ». Ce type de pratique tombant sous le coup de l'illégalité, foodwatch a porté plainte. Finalement l'année s'est achevée avec notre Calendrier du vent 2019. Un condensé de 24 arnaques sur l'étiquettes à découvrir chaque jour pendant le mois de décembre jusqu'à Noël. Disponible sur le site internet, mais aussi en version papier pour nos plus fidèles foodwatchers, cette campagne 'arnaque' a été fortement relayée dans les médias. Son succès a obligé 4 marques à changer les étiquettes de leurs produits. Mais ce n'est pas tout. De manière inattendue, le Calendrier du vent s'est retrouvé sur les bancs de l'Assemblée nationale où un député

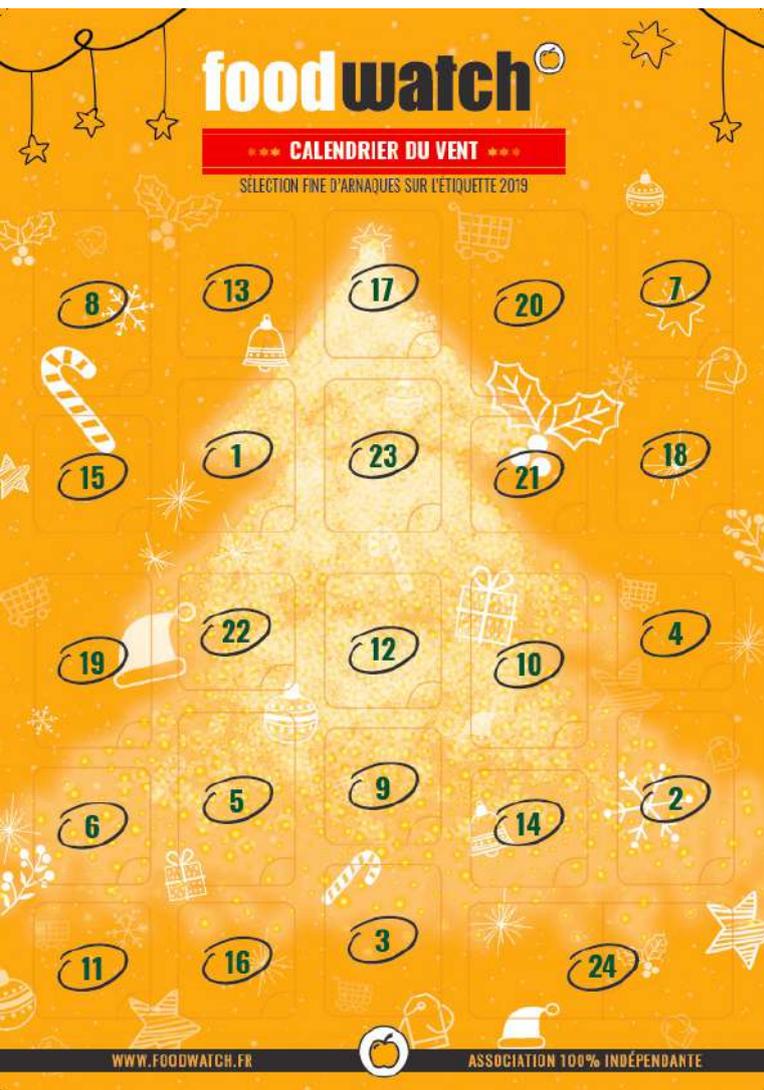
l'a brandi, utilisant notre campagne Arnaques sur l'étiquette comme argument et exemple du manque de transparence et de règles concernant l'étiquetage des produits alimentaires.

NOTRE IMPACT EN 2019
 5 fabricants épinglés par foodwatch ont réalisé - ou prévu - un changement sur leurs produits.

Un cru 2019 donc très réussi puisque des industriels ont cessé leurs abus sous la pression et que les responsables politiques ont compris qu'ils allaient devoir agir pour ce que nous voulons tous : plus de transparence.

Pourquoi il faut continuer

Faire reconnaître le manque de transparence par les responsables politiques, c'est déjà un premier pas. Mais le chemin est encore long pour obtenir les changements attendus dans la réglementation, et surtout faire appliquer plus strictement les règles existantes. Du côté des industriels, certains font toujours la sourde oreille. Comme Lindt ou Krisrolls qui avaient été épinglés dans la campagne « Huile de palme masquée ». Pagen, maison mère de Krisrolls, a même poussé la mauvaise foi jusqu'à nous dire que comme ils utilisaient de l'huile de palme depuis l'origine du produit, elle était donc un élément traditionnel de la recette.



Les actions de foodwatch et la mobilisation citoyenne sont plus que jamais nécessaires pour pousser les fabricants à être plus honnêtes, aboutir à des réglementations plus protectrices et à des sanctions pour obtenir plus de transparence. La campagne Arnaques sur l'étiquette n'est pas une simple bagarre sur le marketing. Elle défend le droit de tous à savoir ce qu'il y a dans nos assiettes.



SCANDALES ALIMENTAIRES



Le problème

En février 2019, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation annonçait avoir retrouvé

près de 800 kilos de viande avariée en provenance de Pologne dans neuf entreprises françaises. Pour foodwatch, ce nouveau scandale sanitaire montrait une fois de plus que la prévention et la traçabilité des circuits alimentaires sont insuffisants dans les pays européens, alors même que la réglementation en fait une obligation. Quels sont les fabricants, les marques qui ont commercialisé cette viande ? Quelles mesures ont été prises ? A chaque fois, nous sommes laissés dans le flou.

Au même moment commençait en France le procès Spanghero. Six ans après le scandale de la viande de cheval - à la place du bœuf ! -, les scandales alimentaires continuent en effet de s'enchaîner avec un schéma quasi immuable : opacité pour les consommateurs, manque de traçabilité et sous-effectifs criants au sein des organes de contrôle. Nous ne sommes toujours pas protégés efficacement. Des chevaux aux passeports falsifiés pénètrent aujourd'hui encore le circuit de distribution en France, sans que nous en soyons informés. Findus, Picard, Carrefour, Lidl, e. Leclerc, Auchan, Casino, Picard, Cora, Monoprix, Système U ont tous vendu de la viande frauduleuse en annonçant qu'il s'agissait de bœuf. Les consommateurs-trices ont été trompés. Au lieu de prendre ses responsabilités, la grande distribution s'est posée en victime lors du procès Spanghero alors qu'elle est censée s'assurer de la conformité des produits qu'elle commercialise.

En juin, trois ministères - Economie, Santé et Agriculture - communiquaient sur une fraude choquante portant sur des steaks hachés qui n'en étaient pas et étaient distribués aux plus démunis. Ce sont les associations qui ont alerté la Répression des fraudes. En septembre, on apprenait que des poulets gorgés d'eau avaient été vendus à ces mêmes associations. Le fournisseur en a-t-il aussi écoulé en boucherie, dans les supermarchés ? Mystère. Ensuite en octobre, suite à l'alerte lancée par





Cour des comptes consacrait un chapitre entier au contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation et confirmait ce que foodwatch dénonce, mais aussi propose, scandale après scandale : « Des insuffisances subsistent à toutes les étapes de la chaîne de contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation, depuis les autocontrôles réalisés par les entreprises jusqu'à la publication des résultats des inspections ».

foodwatch largement relayée dans les médias sur la présence de viande contaminée à la Listeria de l'entreprise allemande Wilke en France, le Ministère de l'agriculture a reconnu que 11 départements français étaient concernés. Trois personnes en sont mortes en Allemagne. En France, cette viande a été distribuée à des restaurants commerciaux, hôtels, traiteurs, associations, charcuteries, une péniche de croisière et deux maisons de retraite.

Nous avons exigé la totale transparence : quelles marques, quelles quantités, où précisément ? Et encore une fois, nous nous sommes heurtés à l'opacité des autorités publiques et n'avons pas obtenu de réponse.

Ensemble, nous agissons

foodwatch interpelle les fabricants mais aussi les autorités. Par nos courriers, nos e-mails, nos rendez-vous, nous les poussons à être de plus en plus transparents mais nous sommes encore loin du compte. Dans l'affaire Wilke, nous avons aussi informé les députés et l'un d'eux a fait son boulot en interpellant le gouvernement par écrit. Réponse : « Des affichettes ont été apposées localement. Circulez, il n'y a rien à voir ! Comme nous, vous en avez assez de cette opacité. A l'heure où nous publions ce rapport, près de 25.000 personnes ont déjà signé la pétition de foodwatch adressée aux autorités pour réclamer plus de transparence sur les contrôles alimentaires menés et la fin de l'impunité.

Pourquoi il faut continuer

Nous ne lâcherons rien parce que les problèmes sont récurrents et nous ne sommes plus seuls à les pointer du doigt. Ainsi, en 2019, un nouveau rapport de la

Bref, l'opacité reste de mise. Et pour cause : la législation européenne n'oblige pas les autorités à rendre les informations publiques en cas de fraudes alimentaires, seulement lorsqu'il y a un danger pour la santé. Impossible pour les citoyens de savoir. A chaque nouveau scandale, nous découvrons les informations au compte-goutte. Nous réalisons alors que nous avons souvent déjà consommé ces produits.

Nous allons continuer d'alerter sur le manque criant de moyens de contrôles : suppressions de 90 postes à la Répression des fraudes (DGCCRF) sur la période 2018-2019. Par ailleurs, en France, le nombre des inspections sur la sécurité sanitaire des aliments a baissé de 37% entre 2012 et 2017. Nous sommes inquiets.

LE CHIFFRE
Moins 37%
d'inspections
sur la sécurité sanitaire
des aliments
entre 2012 et 2017





ALIMENTATION ET SANTÉ



Bras de fer contre le marketing de la malbouffe : on avance !

Le problème

En France, 1 enfant sur 6 est en surpoids ou obèse. Résultat : cela touche un adulte sur deux, facteur aggravant de risque de maladies chroniques. Pendant ce temps, la surcharge pondérale représente un coût social de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an. Les faits sont là, mais les responsabilités sont passées sous silence. Pourtant, soyons clairs : fabricants et distributeurs de la malbouffe jouent un rôle important dans cette situation. D'abord, parce qu'ils vendent des produits trop gras, trop sucrés, trop salés. Ensuite, parce qu'ils les font passer pour plus sains et plus attractifs qu'ils ne le sont réellement. Pour cela, ils utilisent deux stratégies particulièrement préoccupantes : le lobbying contre une information nutritionnelle plus claire, et les pratiques marketing ciblant un public vulnérable, les enfants.

Ensemble, nous agissons

Nutri-score : Nestlé a plié et l'adopte enfin. L'Allemagne et les Pays-Bas aussi. Contre la désinformation et les sucres cachés, foodwatch milite depuis des années pour un logo nutritionnel coloré obligatoire à l'avant des emballages partout en Europe, reposant sur des critères validés scientifiquement qui permettent de

comparer les produits en un clin d'œil et choisir en toute connaissance de cause : le Nutri-score.

Après le lancement de cette initiative par la France, plus de 240 entreprises s'étaient déjà engagées fin 2019 à l'apposer sur leurs produits.

Les géants de la malbouffe surnommés les « big 6 » (Mars, Nestlé, Coca-Cola, Unilever, PepsiCo, Mondelez) ont, eux, longtemps cherché à désinformer et à décrédibiliser le Nutri-score. foodwatch n'a pas cessé de dénoncer ces manigances contre plus de transparence. Résultat, Mars a quitté les big 6 et Nestlé s'est finalement engagée à utiliser le Nutri-score.

Une autre étape a été franchie avec la décision de l'Allemagne et des Pays-Bas fin 2019 de reconnaître le Nutri-score comme logo officiel, sous la pression des équipes de foodwatch dans ces pays.

NUTRI-SCORE



Pourquoi il faut continuer

L'objectif n'est qu'à moitié atteint, car nous voulons que le Nutri-score devienne obligatoire dans toute l'Europe, et pas seulement volontaire comme aujourd'hui. Nous allons donc continuer à pousser au niveau européen.

Autre pratique employée par les industriels de la malbouffe : cibler les enfants pour les attirer vers leurs produits, même lorsqu'ils sont trop sucrés, trop gras, trop salés. Et là, presque tout est encore permis : organisation de fêtes d'anniversaire pour les tout-petits, campagnes de promotion publicitaires, étiquetage à grand renfort de mascottes, personnages animaliers ou dessins animés, offre de jeux gratuits, jeux vidéo, sponsoring, recours aux youtubeurs et autres influenceurs... Il n'existe pas aujourd'hui de réglementation qui empêche efficacement les fabricants et les distributeurs de la malbouffe de matraquer les enfants à grands coups de publicités et marketing ciblés, ce qui est pourtant une recommandation claire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En 2020, foodwatch continuera donc de pousser pour une réglementation plus contraignante vis-à-vis des industriels et plus protectrice vis-à-vis de la santé publique, notamment pour les enfants.



Contaminants, additifs : substances potentiellement dangereuses dans nos assiettes

Le problème

Glyphosate et autres résidus de pesticides dans nos légumes, dérivés d'hydrocarbures (huiles minérales) dans les laits en poudre pour bébés, perturbateurs endocriniens et autres additifs controversés : beaucoup d'intrus s'invitent dans nos assiettes, alors qu'ils n'ont rien à y faire et sont potentiellement dangereux pour la santé.



Ensemble, nous agissons

foodwatch a dénoncé cette contamination et s'est appuyée sur de nouvelles alliances pour porter la voix des consommateurs et exiger le retrait de substances controversées de notre alimentation !

Dérivés d'hydrocarbures : foodwatch a dévoilé en octobre 2019 la présence d'huiles minérales aromatiques dans des laits en poudre pour bébés à travers l'Europe. En France, deux laits vendus se sont révélés positifs d'après nos tests : le Gallia gest croissance de Danone et Nidal 1er âge de Nestlé. Si Danone et Nestlé ont fait mine de ne pas entendre les 50 000 signataires de notre pétition, l'Europe a, elle, pris très au sérieux nos résultats et la mobilisation des consommateurs, avec plusieurs réunions au sommet.



Il n'y a toujours pas de réglementation européenne pour interdire les MOAH de nos assiettes, mais ça bouge...

Additifs controversés : En 2019, nous avons réussi, grâce à la pression de la société civile, à obliger le ministre Bruno Le Maire à tenir ses engagements, et à signer l'arrêté de suspension de l'additif E171 dans l'alimentation. Depuis le 1er janvier 2020, il est interdit de vendre des produits contenant ce dioxyde de titane - nanomatériaux - en France. Une véritable victoire contre les additifs controversés et pour la santé des consommateurs.

ADDITIFS

STOP AUX NITRITES AJOUTÉS DANS NOTRE ALIMENTATION



foodwatch®

Yuka

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER

En novembre 2019, nous nous sommes donc lancés dans une nouvelle bataille : l'interdiction des nitrites ajoutés dans l'alimentation. Ces additifs, utilisés principalement dans la charcuterie, sont suspectés d'être indirectement responsables de cancers colorectaux ou de l'estomac. Nous nous sommes alliés avec l'application Yuka et La ligue contre le cancer afin d'accroître la portée de notre pétition, et nous n'avons pas été déçus. Près de 200 000 signatures et une grande couverture médiatique. Une pression qui a obligé la ministre de la santé à réagir et qui a soulevé de nombreux débats à l'Assemblée nationale, qui vont se poursuivre en 2020.

Glyphosate : E. Macron s'était engagé à sortir la France du glyphosate début 2021. foodwatch continue de maintenir la pression sur cette promesse... Vous êtes plus de 560 000 à avoir rejoint cette mobilisation en signant la pétition.

Pourquoi il faut continuer

Avoir des substances potentiellement dangereuses pour la santé dans nos assiettes n'est pas une fatalité. C'est aux autorités publiques de mettre en place des règles pour protéger la santé de tous.

Les débats avancent, mais seulement quand on maintient la pression. Sur les huiles minérales, nos tests ont provoqué un petit tremblement de terre à Bruxelles. Nous devons donc continuer à pousser pour obtenir une réglementation claire interdisant toute présence de MOAH, dérivés de pétrole toxiques, dans notre alimentation.

Sur les nitrites, la bataille ne fait que commencer. Les industriels de la charcuterie essaient d'allumer des contrefeux pour éviter une interdiction de ces additifs controversés. La présence à nos côtés de La Ligue contre le cancer ainsi que de nombreux scientifiques et de Yuka, nous donnent un avantage mais aucune certitude. En 2020, nous devons convaincre les députés d'écouter la voix des consommateurs et de bannir les nitrites de nos assiettes.

Ces sujets seront plus que jamais d'actualité en 2020. Nous ne lâcherons rien, jusqu'à obtenir notamment l'interdiction de ces additifs et des huiles minérales aromatiques dans nos assiettes.





ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ANTIDÉMOCRATIQUES



Le problème

L'Union européenne - Etats membres et Commission - continuent leur fuite en avant en multipliant les accords de libre-échange : CETA (avec le Canada), MERCOSUR (avec le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay), JEFTA (avec le Japon), Singapour, Vietnam...

Pourtant, ils présentent tous les mêmes dangers pour les droits sociaux et la protection des consommateurs, l'environnement, et même nos principes démocratiques. Ces accords dits « de nouvelle génération » considèrent à peu près tout comme des barrières au commerce à supprimer ou à contourner, y compris les normes sur les pesticides, les OGM, etc.

Ensemble nous agissons

foodwatch documente et alerte en Europe pour bloquer ces accords : publication de rapports, débats au Parlement européen et en France, révélations dans les médias, mobilisation dans la rue.

En juillet 2019, le gouvernement a précipité la ratification en France du CETA, en trois semaines, en pleine canicule, et en inondant les médias de fausses informations pour promettre que le CETA n'était dangereux pour personne !

Faux !, a répondu foodwatch : nous avons immédiatement mobilisé notre expertise et notre détermination pour au contraire expliquer les risques réels du CETA.

Pourquoi il faut continuer

Les échanges internationaux doivent absolument tenir compte de l'intérêt général des populations, au lieu de renforcer avant tout les intérêts des multinationales, ce qui n'est pas du tout le cas du CETA et de ses cousins.

Seule la mobilisation citoyenne et des lanceurs d'alerte comme foodwatch et ses partenaires peut freiner le rouleau compresseur des accords de libre-échange qui s'enchaînent au détriment des citoyens et de la planète.

En 2020 : le CETA peut encore être bloqué en France. Il doit être soumis au vote du Sénat, et revenir devant l'Assemblée nationale si celui-ci s'oppose. Donald Trump remet à l'agenda les négociations sur le TAFTA, et les négociations sur l'accord MERCOSUR battent leur plein (avec les questions qui fâchent d'importations de bœuf traité aux antibiotiques comme activateurs de croissance, de pesticides, d'OGM et de déforestation, etc.).



FOODWATCH DANS LES MÉDIAS

En 2019 encore, les médias ont largement commenté les informations révélées par foodwatch France. L'intérêt croissant des journalistes pour nos enquêtes indépendantes permet de faire avancer les débats pour mieux défendre nos droits. Nous constatons chaque jour combien la pression médiatique pousse également les fabricants et décideurs politiques à réagir. La presse les interpelle, vous informe, relaie nos campagnes d'intérêt public.

Arnaques sur l'étiquette



Camille Dorioz (à dr.) invitée de « On n'est pas des pigeons » à la télévision belge RTBF, pour évoquer l'huile de palme

Le Calendrier du vent partout à la télé ; ici sur LCI (TF1)



Expliquer les enjeux sans jouer sur les peurs

Accords de commerce



CETA, TAFTA2, MERCOSUR : les accords de commerce menacent le contenu de notre assiette et notre démocratie. Les banderoles foodwatch et le visage des membres de l'équipe dans « C dans l'air » sur France 5, Le Monde ou encore BFM.



Quentin et notre stagiaire Blanche dans Le Monde.



Karine Jacquemart dénonce les mensonges sur le CETA dans les médias et explique ses dangers

Dérivés d'hydrocarbures toxiques pour la santé



Karine Jacquemart, interviewée par le JT de France 3. Le sujet a été relayé par M6, Le Monde, Europe 1, etc.



Pesticides

Monsanto : de nouvelles plaintes après un fichage illégal

Une nouvelle plainte de Foodwatch pour un fichage illégal de Monsanto. Le dossier américain est en cours de traitement par la Commission européenne. Les autorités françaises ont également été saisies par Foodwatch. Les plaintes ont été déposées en France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni et Suède.



Deux directrices de foodwatch fichées pour Monsanto/Bayer : une pratique illégale contre laquelle nous avons porté plainte. L'affaire a eu un écho mondial, bien au-delà des frontières européennes.

Multinationales et lobbies



Nos investigations en Une du Monde et d'Euractiv ont secoué l'Europe

Scandales alimentaires



Les scandales n'arrivent pas par hasard : décryptages



Additifs controversés

Notre responsable de campagnes dans le JT de France 3 pour réclamer l'interdiction des nitrites ajoutés dans notre alimentation.



Allégations santé « bidon »

Alimentation : les étiquettes nous mentent !

L'équipe de foodwatch (ici Guillaume et Davila) en action devant la Commission européenne à Bruxelles, dans « Tout compte fait », documentaire diffusé sur France 2



Le bluff sur les étiquettes : Mégane Ghorbani sur BFM. Ingrid Kragl sur « La Quotidienne » de France 5 et « Télé Matin » sur France 2



Nutri-score



On n'a pas lâché Nestlé... qui a fini par céder



■ foodwatch France

53 rue Meslay 75003 Paris

+33 (0) 1 43 20 86 49

E-mail : info@foodwatch.fr

www.foodwatch.fr



foodwatchFR



@foodwatch_fr



YouTube foodwatchFR

foodwatch  alimente le débat.

Foodwatch FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019.**

À l'Assemblée générale de l'association foodwatch France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association foodwatch France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » au début de l'annexe des comptes annuels concernant les contributions volontaires en nature.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- la comptabilisation des contributions volontaires en nature
- le classement des dettes
- la présentation des fonds associatifs ou fonds propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale
- S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

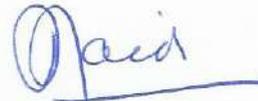
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

A Paris, le 14 mai 2020

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maeder', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Raymond MAEDER

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	328	328				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	20 944	14 844	6 100	7 873	1 774-	22. 53-	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	61		61	61			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 870		6 870	3 220	3 650	113. 35	
Total II	28 203	15 172	13 031	11 154	1 876	16. 82	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	208		208		208	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 320		5 320	1 627	3 693	227. 00
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	245 022		245 022	215 161	29 861	13. 88
	Charges constatées d'avance (3)	21 423		21 423	6 914	14 509	209. 87
	Total III	271 973		271 973	223 702	48 271	21. 58
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	300 175	15 172	285 003	234 856	50 148	21. 35	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	612 917-		681 489-		68 572	10.06
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	25 715		68 572		42 857-	62.50-	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	587 202-		612 917-		25 715	4.20	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				105	105-	100.00-
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	760 000		760 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 338		13 358		8 980	67.23	
Dettes fiscales et sociales	82 568		72 224		10 344	14.32	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	7 300		2 086		5 214	249.91	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
Total IV	872 206		847 773		24 433	2.88	
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	285 003		234 856		50 148	21.35	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

872 206 847 773

9

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée					108 097	108 097-	100.00-
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			809 246		777 675	31 572	4.06
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			809 246		885 772	76 525-	8.64-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			315 019		361 223	46 204-	12.79-
Impôts, taxes et versements assimilés			10 277		9 240	1 037	11.22
Salaires et traitements			297 075		277 908	19 167	6.90
Charges sociales			106 463		106 461	2	0.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 539		4 824	285-	5.90-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			50 462		57 905	7 442-	12.85-
Total des Charges d'exploitation (II)			783 836		817 561	33 725-	4.13-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			25 410		68 211	42 800-	62.75-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		304		361	57-	15.83-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		304		361	57-	15.83-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		304		361	57-	15.83-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		25 715		68 572	42 857-	62.50-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		809 550		886 133	76 583-	8.64-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		783 836		817 561	33 725-	4.13-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		25 715		68 572	42 857-	62.50-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

9

ANNEXE

SOMMAIRE	page
- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES -	10
Principes et conventions générales	10
Changement de méthode	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -	11
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Tableau de variation des fonds associatifs	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Disponibilités en Euros	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
- COMPTE EMPLOIS RESSOURCES -	15

7

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -

foodwatch Allemagne (fw.eV) a consenti à foodwatch France (fw.FR) lors de ses premières années de lancement des prêts d'un montant total de 760 k€. Ces prêts ont fait l'objet d'accords de subordination suivant lesquels ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de fw.FR après remboursement des autres créanciers, ou si le total de l'actif dépasse le montant total des dettes, dette à fw.eV. incluse.

La pandémie de Covid19, intervenue en 2020 :

- n'a pas de conséquence sur la situation comptable au 31 décembre 2019,
- devrait avoir un impact limité sur les opérations en 2020, notamment sur nos prévisions de dons,
- ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière de l'association.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable qui codifie les règles spécifiques applicables aux associations

fw.FR prend également en compte, les dispositions du règlement CRC n°2004-06 sur la définition et l'évaluation des actif (non significatifs pour fw.FR), ainsi que le règlement CRC 2008-12 fixant les règles d'élaboration du Compte d'Emploi Annuel des Ressources ainsi qu'au règlement ANC 2014- 03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 .

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Continuité de l'exploitation, Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Les prestations de service à titre gratuit sont des contributions volontaires en nature. Ces opérations ont été enregistrées sur l'exercice 2019 par des écritures hors bilan en compte de classe 8.

Si cette méthode avait été utilisée sur l'exercice précédent les produits d'exploitation s'élèveraient à 777 674.52 euros en 2018 contre 809 246.22 euros en 2019 et les charges d'exploitation à 709 463.74 euros en 2018 contre 783 853.74 euros en 2019.

an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 328		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 338		2 766
	TOTAL 19 338		2 766
Autres participations	61		
Prêts, autres immobilisations financières	3 220		3 650
	TOTAL 3 281		3 650
	TOTAL GENERAL 22 947		6 416

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		328	328
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 160	20 944	20 944
	TOTAL	1 160	20 944	20 944
Autres participations			61	61
Prêts, autres immobilisations financières			6 870	6 870
	TOTAL		6 931	6 931
	TOTAL GENERAL	1 160	28 203	28 203

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 328			328
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 465	4 539	1 160	14 844
	TOTAL 11 465	4 539	1 160	14 844
	TOTAL GENERAL 11 793	4 539	1 160	15 172

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	4 539				
TOTAL	4 539				
TOTAL GENERAL	4 539				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	681 489-	68 572			612 917-
RESULTAT DE L'EXERCICE	68 572	68 572-		25 715-	25 715
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	612 917-			25 715-	587 202-

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 870		6 870
Autres créances clients	5 320	5 320	
Charges constatées d'avance	21 423	21 423	
TOTAL	33 613	26 743	6 870

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	760 000			760 000
Fournisseurs et comptes rattachés	22 338	22 338		
Personnel et comptes rattachés	25 942	25 942		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 911	43 911		
Autres impôts taxes et assimilés	12 714	12 714		
Autres dettes	7 300	7 300		
TOTAL	872 206	112 206		760 000

Pour les emprunts et dettes financières divers, Cf fait caractéristiques

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 976
Dettes fiscales et sociales	39 628
Autres dettes	7 300
Total	55 904

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 423
Total	21 423

9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	5
Total	7

99

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

EMPLOIS	A Emplois de N = Compte de résultat	B Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	C Ressources collectées sur N = Compte de résultat	D Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1 - MISSIONS SOCIALES					
1.1. Réalisées en France	546 885	201 513		201 513	201 513
1.1.1. Actions réalisées directement					
1.1.2. Versement à d'autres organismes agissant en France					
1.1.3. Réalisées à l'étranger					
1.1.3.1. Actions réalisées directement					
1.1.3.2. Versement à d'autres organismes agissant en France					
2 - FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité publique	153 655				
2.1.1. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.1.2. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
2.1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	78 657				
SOUS TOTAL DES EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		201 513			201 513
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	779 296				
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 539				
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES					
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	75 715				
V - TOTAL GÉNÉRAL	809 550			809 550	201 513
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		201 513			201 513
DEBIT D'EXERCICE					
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBIT D'EXERCICE					
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC					
1.1. Dons et legs collectés					
- Dons manuels non affectés					
- Dons manuels affectés					
- Legs et autres libéralités non affectés					
- Legs et autres libéralités affectés					
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public					
SOUS TOTAL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC				559 767	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS					
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS					
4 - AUTRES PRODUITS					
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT				809 550	
II - REPRIS DES PROVISIONS					
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS					
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC					
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					
VI - TOTAL GÉNÉRAL				809 550	201 513
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC					
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					201 513
D'EXERCICE					
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévoles	69 098				
Prestations en nature					
Dons en nature					
Total	69 098			69 098	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au Compte de l'Emploi des Ressources 2019 (CER)

1. PRESENTATION DU COMPTE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.

Sa présentation a été modifiée par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC n° 2008-12.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CER est constitué de quatre colonnes contenant des informations chiffrées :

- les chiffres concernant les emplois et les ressources présentés dans les colonnes **A** et **C** correspondent aux charges et aux produits du compte de résultat au 31 décembre 2019.

- les colonnes **B** et **D** du CER font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public, qu'il s'agisse des ressources ou de l'emploi qui en a été fait.

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement à des catégories définies par foodwatch selon leur origine et leur utilisation. Ces catégories sont ensuite affectées aux différentes rubriques du CER soit de façon :

- directe > affectable à 100% à une catégorie du CER
- non directe > affectable en fonction de clés explicitées ci-après.

3. RESSOURCES (colonnes C et D)

3.1. Ressources collectées auprès du public (§ 1)

Ces ressources sont définies comme suit par foodwatch France :

- dons des particuliers non affectés - § 1.1

3.2. Autres fonds privés (§ 2)

Les autres fonds privés comprennent les fonds versés par d'autres associations ou fondations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, et en particulier par foodwatch Allemagne.

Nous rappelons que foodwatch France est une association indépendante et refuse pour cela toute subvention d'entreprises qui pourraient présenter un conflit d'intérêt.

3.3. Autres produits (§ 4)

Les « autres produits » comprennent les produits divers, les remboursements de charges, les produits financiers non issus de la générosité du public et les produits exceptionnels.

9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

4.EMPLOIS (colonnes A et B)

4.1. Missions sociales (§1)

foodwatch France a pour objet la défense des intérêts des consommateurs, en particulier dans le secteur des produits alimentaires et dans tous les secteurs qui s'y rattachent directement ou indirectement (communication, santé, énergie, environnement...)

Missions sociales réalisées en France / actions réalisées directement (§ 1.1)

Ce poste inclut :

- des coûts directs :
 - frais liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des campagnes (enquêtes, documentation, actions de mobilisation, rendez-vous de plaidoyer avec des décideurs industriels et politiques, actions en justice, etc...)
 - frais liés aux travaux de communication en lien avec nos campagnes (publications, conférences de presse, suivi des médias, etc...)
 - frais liés à nos communications sur les supports dématérialisés (site internet, réseaux sociaux...)
- des coûts indirects et donc une quote-part :
 - des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié).
 - des frais liés à la sensibilisation sur nos campagnes par téléphone (au prorata du temps dédié sur les missions sociales).
 - des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur les missions sociales).
 - des frais du service donateurs (au prorata du temps dédié des personnes employées sur les missions sociales).

9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

4.2. Frais de recherche de fonds (§2)

foodwatch France a des frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1) afin de garantir son indépendance.

Ce poste comprend :

- des coûts indirects et donc une quote-part
 - des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié).
 - des frais liés au télémarketing (au prorata du temps dédié).
 - des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le suivi des donateurs et les campagnes de télémarketing).
 - des frais du service donateurs (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le suivi des donateurs et les campagnes de télémarketing).

4.3. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

- des coûts directs
 - frais liés aux membres du bureau du foodwatch (Président, Trésorier et Secrétaire), autres que des rémunérations puisque leurs fonctions sont bénévoles.
 - frais de provision comptable sur congés payés.
- des coûts indirects et donc une quote-part
 - des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié)
 - des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le fonctionnement général de l'association).

5. PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Missions sociales réalisées en France
2. Frais d'appel à la générosité du public (afin de garantir l'indépendance financière de foodwatch France)
3. Frais de fonctionnement

an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exercices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité.

6. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature correspondent à une prestation de service fourni gratuitement pour améliorer le référencement de notre site sur internet. Le montant exact de la prestation nous est indiqué par le prestataire.

Cette prestation est directement affectable en missions sociales, dont le site internet est le support central (signatures de pétitions, contenus des campagnes, abonnements à la Newsletter etc...).

9